

Conditions générales de vente autoSense (CGV)

1 Parties

Les présentes conditions générales de vente autoSense ("contrat") s'appliquent entre autoSense SA, Badenerstrasse 141, 8004 Zurich, Suisse ("autoSense SA") et vous en tant qu'utilisateur du service autoSense ("client").

2 Objet

L'objet de ce contrat est la fourniture du service autoSense ("service") par autoSense SA et l'utilisation du service par le client. Le service est disponible en différentes options, l'option utilisée par le client étant toujours déterminante :

App autoSense avec adaptateur : comprend (i) la mise à disposition d'un adaptateur OBD2, carte SIM incluse, pour la connexion d'un véhicule au service et la lecture des données du véhicule (« adaptateur »), (ii) l'accès aux données du véhicule via l'application autoSense installée sur le terminal mobile du client (smartphone ou tablette) (ci-après « app autoSense »). En outre, le client peut utiliser d'autres prestations de partenaires de service et d'autres partenaires d'autoSense SA via l'application autoSense.

3 Enregistrement et acceptation du contrat

En terminant l'enregistrement, le client confirme avoir pris connaissance de ce contrat et l'avoir accepté sans modification ainsi que l'exactitude et l'intégralité de ses indications. Le client est responsable vis-à-vis d'autoSense SA de l'exactitude et de l'exhaustivité de ses données ou des dommages résultant de données erronées ou insuffisantes. Le service n'est activé qu'après l'enregistrement du client conformément à la loi. S'il s'avère, après la fin de l'enregistrement, que le client a fourni des indications incorrectes ou incomplètes ou qu'il a téléchargé des documents d'identité insuffisants (dans la mesure où de tels documents sont nécessaires), autoSense SA peut exiger que les indications ou les documents d'identité soient corrigés ou complétés ou désactiver sans dédommagement le service déjà activé.

4 Entrée en vigueur, durée et fin

4.1 Généralités

Le contrat entre en vigueur au moment de l'activation du service. Le contrat est illimité dans le temps et peut être résilié par le client dans l'app autoSense correspondante, en respectant un délai de 30 jours pour la fin d'un mois civil. autoSense SA peut également résilier le contrat en respectant un délai de 30 jours pour la fin d'un mois civil. autoSense SA communique la résiliation au client de manière appropriée (par ex. par e-mail ou dans l'app autoSense correspondante).

En outre, autoSense SA peut résilier le contrat avec effet immédiat et sans dédommagement suite à une violation du contrat par le client (par exemple en cas d'informations incorrectes ou incomplètes dans le cadre de l'enregistrement ou en cas de retard de paiement) ou en cas de cessation du service. autoSense SA communique la résiliation au client de manière appropriée (par exemple par e-mail ou dans l'application autoSense concernée). En cas de violation du contrat par le client, autoSense SA peut préalablement bloquer le service immédiatement et sans dédommagement.

4.2 Conséquences de la fin du contrat

En cas de résiliation du contrat, autoSense SA cessera immédiatement de fournir ses prestations. Le compte d'utilisateur ainsi que les données du client et du véhicule (voir chiffre 8) seront entièrement effacés ou rendus anonymes au plus tard 60 jours après la fin du contrat, dans la mesure où aucune prescription légale (par ex. obligation légale de conservation) ou intérêt légitime (par ex. pour l'application ou la défense de droits juridiques) ne s'oppose à un tel effacement ou à une telle anonymisation.

Si le client utilise une option de service avec adaptateur (voir point 2), le client doit immédiatement retirer l'adaptateur du véhicule. L'adaptateur ne doit plus être utilisé après la fin du contrat. Peu après le retrait de l'adaptateur, la collecte d'autres données (voir point 8) est interrompue. Toutes les données collectées via l'adaptateur après la fin du contrat sont effacées ou rendues anonymes au plus tard 60 jours après.

5 Prestations et prix

5.1 Apps autoSense

App autoSense :

L'application autoSense permet au client d'accéder aux informations et fonctions suivantes :

- **Tableau de bord :** accès direct aux points d'intérêt (POI) des partenaires de service et autres partenaires d'autoSense SA (p. ex. stations-service, points de chargement) sur une carte.
- **Ma voiture :** informations statiques et dynamiques sur le véhicule (y compris le niveau de carburant*, le niveau de la batterie, le kilométrage*, l'état du témoin de contrôle du moteur, l'emplacement, les reçus, par exemple, des opérations de ravitaillement en carburant, de chargement et de stationnement), évaluation du véhicule et possibilité de partager certaines données (par exemple, l'emplacement) avec d'autres utilisateurs via l'application autoSense.
- **Statistiques de conduite :** Statistiques de conduite, driveScore, compensation des émissions de CO2, Leasing Watcher basé sur différents paramètres (comme le temps passé, le nombre de kilomètres parcourus, la répartition dans le temps, le comportement de conduite, etc.)
- **Ligne de temps :** Journal de bord avec données de trajet historiques (y compris le point de départ et d'arrivée, la longueur du trajet et le temps parcouru) ainsi que d'autres événements (y compris des notifications telles que l'alarme de manipulation ou le statut de l'adaptateur).
- **Services :** Prestations de partenaires de service et éventuellement d'autres partenaires d'autoSense SA, qui peuvent être ajoutées individuellement dans l'application autoSense (voir chiffre 7).
- **Plus de détails :** Compte véhicule, compte utilisateur, paramètres, questions fréquentes, autres informations et notifications (notifications push, par ex. en cas de manipulation ou de déplacement du véhicule, de batterie faible ou de retrait de l'adaptateur, ainsi que notifications de partenaires de service et d'autres partenaires d'autoSense AG (voir

chiffre 7) en relation avec leurs prestations, comme par ex. prise de rendez-vous, actions de marketing spécifiques à un lieu, etc.)

* disponibilité dépendant du modèle et de l'année de construction du véhicule

De plus amples informations sur l'application autoSense et les différentes fonctions peuvent être consultées sur le site web d'autoSense SA (autosense.ch).

5.3 Adaptateur

Si le client utilise une option de service avec adaptateur (voir chiffre 2), l'adaptateur, y compris la carte SIM, est mis à sa disposition par autoSense SA ou un partenaire de distribution. L'adaptateur appartient au client, la carte SIM intégrée dans l'adaptateur reste en tout temps la propriété d'autoSense SA. La carte SIM ne peut pas être utilisée pour les communications vocales et SMS/MMS. L'adaptateur ne peut être utilisé qu'en relation avec le service. L'adaptateur ne doit pas être ouvert ou modifié, en particulier la carte SIM ne doit pas être retirée de l'adaptateur.

5.4 Support

Pour le support, le client dispose sur le site web d'autoSense SA (support.autosense.ch) d'une FAQ avec des questions / réponses fréquentes ainsi que des informations de contact. autoSense SA s'efforce de répondre le plus rapidement possible aux demandes de support.

5.5 Conditions préalables

Si le client utilise une option de service avec adaptateur (voir point 2), celui-ci doit être connecté au véhicule du client. L'installation de l'adaptateur incombe au client. Le véhicule doit être immatriculé en Suisse et disposer d'une interface OBD-2. Le service est en principe disponible pour tous les véhicules courants équipés d'un moteur à essence à partir de l'année de construction 2001 et pour tous les véhicules courants équipés d'un moteur diesel à partir de l'année de construction 2004. Des différences à ce sujet sont possibles et demeurent réservées. Les fonctions disponibles et la précision des données dépendent de la marque, du modèle et de l'année de construction du véhicule. En outre, la précision des données peut être affectée par la qualité de l'installation. Si des anomalies apparaissent sur le véhicule après l'installation de l'adaptateur (p. ex. allumage de témoins ou modifications du comportement du véhicule), l'adaptateur doit être retiré immédiatement et autoSense AG doit être informé.

En outre, pour pouvoir utiliser le service, l'application autoSense correspondante doit être installée sur le terminal mobile du client (smartphone ou tablette). Les versions des systèmes d'exploitation supportées (Android et iOS) sont indiquées dans l'application autoSense correspondante.

Tant la carte SIM intégrée dans l'adaptateur que le terminal mobile sur lequel est installée l'application autoSense correspondante ont besoin d'une connexion Internet pour pouvoir utiliser le service. La connexion de données via la carte SIM intégrée dans l'adaptateur est comprise dans le service. Le client est responsable de la connexion Internet de l'appareil mobile, y compris des frais correspondants. En outre, une couverture GPS est nécessaire pour la collecte des données de localisation via l'adaptateur.

5.6 Prix

Adaptateur :

Si le client a acheté l'adaptateur à prix réduit ou gratuitement, il doit, à partir de la date d'activation du service et sans interruption pendant au moins 12 mois, soit (i) payer les frais d'utilisation mensuels de CHF 5.00 (voir ci-dessous), soit (ii) utiliser les prestations du partenaire de service auprès duquel le client a acheté l'adaptateur à prix réduit ou gratuitement et pour lesquelles une transmission de données à ce partenaire de service est nécessaire (voir ci-dessous, auquel cas les frais d'utilisation mensuels sont supprimés). Dans le cas contraire, autoSense AG facturera au client le prix de vente officiel de l'adaptateur à l'issue de ces 12 mois. En cas de résiliation du présent contrat avant l'expiration des 12 mois susmentionnés, le client doit retourner l'adaptateur à autoSense AG dans les 14 jours suivant la fin du contrat, sans dédommagement, faute de quoi autoSense AG facturera au client le prix de vente officiel de l'adaptateur. En outre, en cas de retrait permanent de l'adaptateur de l'interface OBD-2 (> 29 jours), en cas de non-utilisation des prestations du partenaire de service susmentionné ou en cas de non-paiement des frais d'utilisation mensuels, autoSense SA a le droit d'exiger du client le renvoi de l'adaptateur sans dédommagement ou de facturer au client le prix de vente officiel de l'adaptateur. En cas de retour de l'adaptateur, celui-ci devient la propriété d'autoSense AG.

Frais mensuels de base :

Pour l'utilisation de l'application autoSense, des frais d'utilisation mensuels de CHF 5.00 (TVA incluse) sont prélevés. Ces frais d'utilisation sont débités mensuellement à posteriori de la carte de paiement du client ou facturés d'une autre manière (par ex. par e-mail). Si le client reçoit via l'autoSense App des prestations d'un partenaire de service d'autoSense SA, pour lesquelles une transmission de données à ce partenaire de service est nécessaire (voir chiffres 7 et 8), la taxe d'utilisation mensuelle est supprimée pendant les mois au cours desquels les prestations du partenaire de service concerné sont activées pendant au moins 25 jours. Dans l'application autoSense, ces partenaires de service sont marqués comme "sponsorisés".

6 Utilisation du service par le client

Le client est responsable d'une utilisation du service conforme au droit et au contrat, y compris par des tiers (p. ex. d'autres conducteurs).

Si le client utilise une option de service avec adaptateur (voir chiffre 2), le service ne peut en principe être utilisé que pour un véhicule déterminé appartenant au client et utilisé principalement par lui-même ou, en cas d'utilisation du service pour un véhicule tiers, le client doit s'assurer que le propriétaire du véhicule concerné a donné son accord pour l'installation de l'adaptateur dans le véhicule concerné et pour la connexion et l'utilisation du service avec le véhicule concerné. En outre, il doit s'assurer, en relation avec l'installation de l'adaptateur dans le véhicule et l'utilisation du service, du respect des prescriptions légales et administratives déterminantes (notamment en ce qui concerne la circulation routière et le transport de personnes).

Le client doit toujours tenir à jour les données qu'il a enregistrées dans l'application autoSense concernée (nom, adresse, adresse e-mail, carte de crédit, etc.).

Lors de l'exécution des opérations de ravitaillement, le client est responsable, indépendamment des informations affichées dans l'application autoSense correspondante, de faire le plein du véhicule concerné avec le type de carburant correct. Toute responsabilité d'autoSense SA ainsi que des partenaires de service respectifs et des autres partenaires d'autoSense SA est exclue.

Les champs électromagnétiques générés par les installations d'émission et de réception de l'opérateur de téléphonie mobile concerné, par le terminal mobile du client ou par l'adaptateur peuvent perturber le fonctionnement d'autres appareils (p. ex. appareils auditifs ou stimulateurs cardiaques). Pour éviter toute perturbation, il convient de respecter les conditions de sécurité et d'utilisation indiquées par les fabricants et de maintenir une distance suffisante. Le client s'informe sur les interdictions et les restrictions d'utilisation (par ex. dans la circulation routière) et les respecte.

7 Prestations des partenaires de service d'autoSense AG

L'application autoSense mentionne les partenaires de service d'autoSense SA auprès desquels le client peut obtenir d'autres prestations ("services") via l'application autoSense (par ex. dans le domaine du service de dépannage, de l'assurance automobile, de la réparation de véhicules, etc.) Certaines prestations de partenaires de service peuvent être préinstallées dans l'autoSense App ou ne pas être disponibles en raison du canal de distribution choisi par le client (par ex. garage automobile). Si les prestations d'un partenaire de service sont préinstallées dans l'autoSense App et que le client n'accepte pas la transmission des données nécessaires à cette prestation au partenaire de service concerné ou à son contrat, il se peut que l'autoSense App ne puisse pas être utilisée. Dans ce cas, autoSense SA est en droit d'exiger du client le renvoi de l'adaptateur.

En outre, le client peut obtenir des prestations d'autres partenaires d'autoSense SA via l'application autoSense correspondante.

L'acquisition des prestations des partenaires de service et autres partenaires fait l'objet d'un contrat séparé entre le client et le partenaire de service ou autre partenaire respectif. autoSense SA n'est pas partie à ce contrat et décline par conséquent toute responsabilité et garantie pour les prestations des partenaires de service et autres partenaires ainsi que pour leurs fonctions et contenus. Sous réserve de dispositions divergentes dans le contrat séparé entre le client et le partenaire de service respectif ou les autres partenaires, la responsabilité des partenaires de service et des autres partenaires est exclue en ce qui concerne les prestations fournies par eux, dans la mesure où la loi le permet. Sous réserve de dispositions divergentes, il n'existe pas non plus d'assurances ou de garanties concernant la disponibilité, la qualité, la sécurité, le fonctionnement ou l'assistance des prestations ainsi que l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des contenus affichés, notamment sous réserve de modifications de prix et d'erreurs. Toutes les prestations des partenaires de service et autres partenaires sont fournies selon le principe du "best effort".

Si le client paie des prestations de partenaires de service et d'autres partenaires en utilisant la carte de paiement enregistrée dans les paramètres de l'app (par ex. carte de crédit), le client autorise autoSense AG (i) à valider la transaction concernée pour le débit de la carte de paiement par le prestataire de services de paiement concerné et (ii) à transmettre les données nécessaires à l'exécution de la transaction au prestataire de services de paiement concerné ainsi qu'au partenaire de service respectif ou à d'autres partenaires (par ex. date et heure de la transaction, lieu, numéro de colonne pour les opérations de ravitaillement, produit, volume, montant, type de carte de paiement).

Les prestations des partenaires de service et autres partenaires peuvent en principe être interrompues à tout moment dans l'app autoSense correspondante, en supprimant les prestations concernées. Le client prend connaissance du fait qu'une telle suppression de prestations peut être en conflit avec des accords contractuels entre le client et le partenaire de service ou autre partenaire concerné (par ex. concernant des prestations d'assurance) et que cela peut avoir des conséquences telles que la résiliation anticipée du contrat ou des frais.

8 Protection des données

L'utilisation responsable et conforme à la loi des données personnelles est importante pour autoSense SA. autoSense SA respecte à tout moment le droit en vigueur, en particulier le droit suisse de la protection des données. autoSense SA ne collecte et ne traite en principe que les données personnelles ainsi que les données relatives au véhicule associé au service (collectivement "données") qui sont nécessaires à la fourniture et au développement du service, à l'exécution du contrat, au traitement et à l'entretien de la relation client, à la facturation et au respect des prescriptions légales.

La déclaration de protection des données d'autoSense SA s'applique (disponible sur autosense.ch/fr/datenschutz).

Si le client fait appel à des prestations de partenaires de service et d'autres partenaires, autoSense SA transmet certaines données à ces partenaires de service et autres partenaires ou leur en donne l'accès. Une telle transmission ou un tel accès a lieu dans la mesure où les données sont nécessaires au partenaire de service respectif ou à d'autres partenaires pour la fourniture de leurs propres prestations ou pour l'exécution de la transaction correspondante (p. ex. processus de ravitaillement, de chargement ou de stationnement). Dans le cas de prestations de partenaires de service allant au-delà de l'exécution de transactions individuelles, le consentement préalable du client est requis pour la transmission de données ou l'octroi d'un accès à celles-ci.

Le client est responsable d'informer les personnes concernées (par ex. autres conducteurs du véhicule, passagers) du service et de la collecte et du traitement des données les concernant qui en découlent et, le cas échéant, d'obtenir les autorisations nécessaires à cet effet.

La collecte et le traitement des données transmises via l'adaptateur commencent dès que l'adaptateur est branché sur l'interface OBD-2 du véhicule et se terminent peu après son retrait.

Le client accorde à autoSense SA le droit gratuit, mondial, illimité dans le temps, non exclusif, irrévocable, transférable et sous-licenciable d'utiliser les données sous une forme non personnelle, c'est-à-dire anonymisée, pour des évaluations et d'exploiter économiquement les résultats de telles évaluations.

9 Garantie et responsabilité

9.1 Généralités

autoSense fournit ses prestations avec professionnalisme et soin. Il n'existe cependant aucune assurance ou garantie concernant la disponibilité, la qualité, la sécurité, l'exploitation ou le support du service. Toutes les prestations sont fournies selon le principe du "best effort". Si le client utilise une option de service avec adaptateur (voir chiffre 2), il n'existe notamment aucune assurance ou garantie concernant la couverture de téléphonie mobile nécessaire au fonctionnement du service. Les soi-disant ondes radio. Des ombres radio sont également possibles dans les zones désignées comme "couvertes". La couverture mobile à l'étranger dépend du réseau du partenaire d'itinérance concerné et de ses possibilités techniques et opérationnelles.

Le client doit signaler au support d'autoSense SA les éventuels défauts, pannes, dysfonctionnements, erreurs ou autres réclamations dès leur découverte, mais au plus tard dans les 14 jours. En cas de panne ou de dérangement, autoSense SA s'efforce, dans sa sphère d'influence, de fournir la prestation ou de remédier au dérangement de manière appropriée et conforme aux usages de la branche, avec les ressources dont elle dispose, sans toutefois donner de garantie.

La responsabilité d'autoSense SA ainsi que les droits de garantie du client sont exclus, dans la mesure où la loi le permet. Ainsi, la responsabilité d'autoSense AG est notamment exclue en cas de violation par le client (y compris par des tiers tels que d'autres conducteurs de véhicules) des dispositions légales applicables (en particulier des dispositions relatives à la circulation routière). La responsabilité d'autoSense AG est également exclue pour les dommages causés aux véhicules liés au service (en particulier la perte ou la limitation de la garantie du fabricant).

9.2 Garantie et responsabilité pour les données

autoSense SA s'efforce d'assurer une qualité élevée des données mises à la disposition du client via le service et des contenus affichés dans l'application autoSense correspondante, mais ne peut pas garantir leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité et leur adéquation à des fins particulières. En particulier, les modifications de prix et les erreurs sont réservées. En conséquence, le service sert uniquement à des fins d'information et n'est notamment pas adapté à une exploitation commerciale des données ni à des renseignements juridiquement contraignants vis-à-vis de tiers (p. ex. autorités). autoSense SA n'assume aucune responsabilité quant à la manière dont les données mises à disposition via le service sont utilisées par le client et exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité pour les dommages causés par les données mises à disposition.

10 Modifications

10.1 Modifications du service et des prix

autoSense SA peut à tout moment développer et modifier le service, pour autant que l'utilisation du client n'en soit pas affectée. En particulier, autoSense SA est autorisée à tout moment, à des fins d'optimisation ou d'extension de ses prestations, à charger des données correspondantes (par ex. certificats de sécurité) ou des logiciels sur la carte SIM intégrée à l'adaptateur via le réseau de téléphonie mobile.

En outre, autoSense SA se réserve le droit d'apporter des modifications au service qui ont un impact sur l'utilisation du client, ainsi que des modifications de prix. De telles modifications sont communiquées au client par autoSense SA de manière appropriée (par ex. par e-mail ou dans l'application autoSense correspondante). Si autoSense SA augmente les prix de telle sorte qu'ils entraînent une charge globale plus élevée pour le client ou si autoSense SA modifie le service de manière significative au détriment du client, autoSense SA en informe le client suffisamment à l'avance et le client peut résilier le contrat à la date d'entrée en vigueur de la modification. S'il omet de le faire, les modifications sont considérées comme acceptées. Les adaptations de prix suite à une modification des prescriptions légales (p. ex. augmentation du taux de TVA), les adaptations de prix suite à une adaptation au renchérissement (conformément à l'indice national des prix à la consommation (IPC) de l'Office fédéral de la statistique) ainsi que les augmentations de prix des partenaires de service ou d'autres fournisseurs tiers ne sont pas considérées comme des augmentations de prix et ne donnent pas droit à une résiliation. Si autoSense SA baisse les prix, elle peut en même temps adapter les éventuels rabais accordés avant la baisse des prix.

10.2 Modifications du contrat

autoSense SA se réserve le droit de modifier ce contrat à tout moment. Les modifications sont communiquées au client par autoSense SA de manière appropriée (par ex. par e-mail ou dans l'application autoSense correspondante). Si autoSense SA modifie le contrat de manière significative au détriment du client, autoSense SA en informe le client suffisamment à l'avance et le client peut résilier le contrat à la date d'entrée en vigueur de la modification. S'il omet de le faire, les modifications sont considérées comme acceptées.

11 Vente/transfert du véhicule ou de l'adaptateur

En cas de vente ou de cession permanente du véhicule à un tiers, le client doit préalablement retirer l'adaptateur afin de mettre fin au lien entre le service et le véhicule concerné. autoSense SA décline toute responsabilité dans ce contexte.

La vente ou la transmission durable de l'adaptateur à un tiers est expressément interdite ou n'est autorisée qu'avec l'accord préalable exprès d'autoSense SA. Si le client vend malgré tout l'adaptateur ou le transmet à un tiers, le nom, l'adresse et d'autres informations du client seront communiqués aux autorités compétentes à leur demande. Si des actes pénalement répréhensibles sont commis en utilisant l'adaptateur transmis, le client peut, selon les circonstances, être poursuivi pour complicité, co-action ou complicité.

12 Conditions de garantie pour les adaptateurs

Ces conditions de garantie sont valables pour tous les adaptateurs achetés chez autoSense AG ou ses distributeurs.

autoSense AG accorde une garantie de 24 mois, à compter de la date d'achat. En cas d'apparition de défauts, le client peut s'adresser par e-mail au service clientèle d'autoSense AG (support@autosense.ch). L'envoi et le retour de l'adaptateur sont également à la charge du client en cas de garantie. En cas de défaut, autoSense SA peut fournir ses prestations de garantie en réparant l'adaptateur ou en le remplaçant par un appareil neuf ou à l'état neuf, ou encore en l'échangeant. L'adaptateur remplacé devient la propriété d'autoSense SA. Si le client ne retourne pas un tel adaptateur remplacé dans le délai fixé par autoSense SA, autoSense SA est en droit de facturer au client la valeur neuve actuelle de l'adaptateur.

Si autoSense SA fournit une prestation de garantie, autoSense SA accorde une garantie de 6 mois sur l'adaptateur réparé ou échangé. Si le délai de garantie initial est plus long, c'est ce dernier qui s'applique. Ces délais de garantie ne sont pas interrompus par d'éventuelles prestations de garantie et ils ne recommencent pas à courir.

Dès réception de l'adaptateur réparé ou échangé, le client en vérifie le bon fonctionnement. Si le défaut n'est pas éliminé, autoSense SA fournit à nouveau sa prestation de garantie à la demande du client. Ces prestations de garantie s'appliquent en lieu et place des droits à la garantie et aux dommages-intérêts y afférents du Code des obligations.

La garantie ou la garantie est exclue pour les défauts dus à l'usure normale, à un traitement inapproprié et à des dommages intentionnels ou par négligence de la part du client ou de tiers, ainsi que pour les défauts pour lesquels il existe des signes concrets qu'ils sont dus à l'action de l'humidité ou à d'autres influences extérieures (dommages dus à des chutes, à la pression, aux chocs ou au transport). La garantie s'éteint en cas d'intervention non effectuée par autoSense SA ou sans son accord.

13 Droits de propriété intellectuelle

Tous les logiciels sont protégés par le droit d'auteur. autoSense SA ou les tiers autorisés accordent au client, pour la durée du contrat, une licence limitée, non exclusive, intransmissible, révocable et non sous-licenciable pour l'utilisation exclusive du logiciel pour le service. Tous les droits sur le logiciel restent intégralement chez autoSense SA ou chez les tiers autorisés. Le client n'est pas autorisé à modifier, adapter, traduire, reconstruire par rétro-ingénierie, décompiler, désassembler ou créer un travail dérivé du logiciel concédé sous licence par autoSense AG ou les tiers autorisés. Le client n'est pas autorisé à reproduire le logiciel ou à permettre l'accès au logiciel par un forum d'un ordinateur public ou une diffusion au moyen de "shareware". autoSense SA ou les tiers autorisés peuvent retirer la licence à tout moment si le client enfreint cette disposition. Le client doit répondre des violations des dispositions de la licence et des prétentions correspondantes de la part de tiers. Si autoSense SA ou les tiers autorisés sont poursuivis en justice, le client libère autoSense SA ou les tiers autorisés de toute prétention de tiers.

Le firmware utilisé pour le service peut contenir des composants logiciels de tiers protégés par des droits d'auteur, qui ont été licenciés sous des licences open source ("logiciels open source") et qui ne sont pas couverts par les conditions d'utilisation d'autoSense AG. Dans la mesure où la loi le permet, le logiciel open source est mis à disposition sans responsabilité et sans aucune garantie. En utilisant le service, le client accepte les conditions de licence du logiciel open source.

14 Autres dispositions

autoSense SA peut en tout temps céder ou transférer ce contrat ou certains de ses droits et obligations à un tiers avec effet libératoire. Le client ne peut pas céder ou transférer ce contrat ou certains droits et obligations en découlant à un tiers sans l'accord préalable d'autoSense SA.

autoSense SA peut à tout moment reprendre ou modifier le numéro d'appel appartenant à la carte SIM dans l'adaptateur ainsi que d'autres ressources d'adressage, sans dédommagement, si des raisons administratives, opérationnelles ou techniques l'exigent. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de transférer le numéro d'appel ainsi que d'autres ressources d'adressage vers un autre opérateur de téléphonie mobile. En cas de résiliation du contrat, le numéro d'appel et les autres ressources d'adressage reviennent à autoSense SA sans dédommagement.

autoSense SA est autorisée à envoyer au client des newsletters électroniques (e-mail) et le client accepte expressément par la présente l'envoi de telles newsletters. Une désinscription à la newsletter est possible à tout moment.

15 Loi applicable et juridiction compétente

Le contrat est soumis au droit suisse. Le lieu de juridiction est Zurich, Suisse. Les fors obligatoires (par exemple, pour les consommateurs, le for de leur domicile conformément à l'art. 32 du Code de procédure civile) demeurent réservés.